

**Demande de versement de l'indemnité forfaitaire d'hébergement**

Vu l'Article R. 6153-10 du Code de la santé publique ;

Vu l'Arrêté du 3 juillet 2018 fixant le montant d'une indemnité forfaitaire d'hébergement des étudiants du troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie ;

**Rappel** : Une indemnité forfaitaire d'hébergement est versée aux internes lorsqu'ils accomplissent un stage ambulatoire situé dans une zone géographique prévue au 1° de l'article L. 1434-4 ou au I de l'article L. 5125-6 pour les internes en pharmacie. Les internes qui bénéficient d'un hébergement octroyé par une collectivité territoriale ou un établissement public, ou qui bénéficient d'une aide financière versée par une collectivité territoriale pour un hébergement, ou qui disposent d'un logement à titre gratuit, ne perçoivent pas cette indemnité.

Je, soussigné(e), (nom et prénom) .....

Interne en (préciser spécialité et année).....

demeurant (adresse du domicile).....

Inscrit(e) à l'unité de formation et de recherche de .....

**demande à bénéficier de l'indemnité forfaitaire d'hébergement pour le semestre de.....**

Lieu du stage 1 ..... (établissement / cabinet)

Adresse exacte .....

Période allant du ..... au .....

Lieu du stage 2 ..... (établissement / cabinet)

Adresse exacte .....

Période allant du ..... au .....

Lieu du stage 3 ..... (établissement / cabinet)

Adresse exacte .....

Période allant du ..... au .....

Lieu du stage 4 ..... (établissement / cabinet)

Adresse exacte .....

Période allant du ..... au .....

- J'atteste par la présente ne bénéficier d'aucun autre dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais d'hébergement pendant mon stage et certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.
- J'atteste sur l'honneur supporter la charge d'un logement à titre onéreux.

Date et Signature de l'interne :

**Imprimé à retourner complété, signé et accompagné d'une copie de votre convention de stage à la Direction des Affaires Médicales et de la Stratégie Médicale Territoriale.**